



BP 90025 – RD 14 – SORTIE N°19
95420 MAGNY-EN-VEXIN

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Âge minimum : 15 ans

Je soussigné M. Mme Melle (1)

agissant en qualité de père/mère/tuteur (1),

Adresse :

Téléphone personnel :

Téléphone professionnel :

Autorise mon fils, ma fille : (1).....

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

à participer aux attractions du Parc AVENTURE LAND et m'engage ce que le participant respecte les consignes de sécurité et le règlement Intérieur du Parc AVENTURE LAND.

Je déclare que le mineur remplit les conditions physiques et morales nécessaires à la pratique de l'activité proposée.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

A Magny-en-Vexin, le :

Signature du Responsable légal de l'enfant :

Pour rappel : Les enfants mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité des parents et/ou des accompagnateurs.

Les mineurs sont autorisés à entrer seuls dans le Parc **si et seulement si** : le mineur a 15 ans révolus et détient sur lui une décharge signée par ses parents lui autorisant à rentrer dans le Parc sans la présence d'un adulte. Il peut alors accompagner jusqu'à deux autres mineurs.

(1) Rayé les mentions inutiles